

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 février 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 février 2013**

**2013 DAC 63** Subvention (11.000 euros) à l'Association ACP La Manufacture Chanson (11e)

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association ACP La Manufacture Chanson ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 4 février 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 11.000 euros est attribuée à l'association ACP La Manufacture Chanson, qui a son siège social 124, rue de la République 75011 Paris, anime une école de chanson à la même adresse et consacre une partie de ses activités à la pratique amateur. 2013\_01807/8147.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.